UNION AFRICAINE
BUREAU INTERAFRICAIN
DES RESSOURCES ANIMALES

AWFISHNET

EUROPEAN UNION

RAPPORT FINAL

ATELIER DE LANCEMENT DE LA SECTION NATIONALE DU GABON DU RESEAU AFRICAIN DES FEMMES TRANSFORMATRICES ET COMMERÇANTES DE POISSON (AWFISHNET)



27-28 SEPTEMBRE 2021
LIBREVILLE, GABON

FishGov 2 Project

AUDA-NEPAD
AFRICAN UNION DEVELOPMENT AGENCY

DISCLAIMER

All rights are reserved. Reproduction and/or dissemination of information from this document for educational or other non-commercial purposes are authorized without prior written permission from the copyright holders provided the source is fully acknowledged. Reproduction and dissemination of information in this document for sale or commercial purposes is prohibited unless prior written consent is given by the copyright holders. Applications for such permission should be addressed to:-

The Director
African Union - Inter-African Bureau for Animal Resources (AU-IBAR)
Kenindia Business Park
Museum Hill, Westlands Road
P.O. Box 30786
00100, Nairobi, KENYA
e-mail to: ibar.office@au-ibar.org

© AU-IBAR 2021

Table des Matieres

I.	***Introduction***	***1***
II.	***Cérémonie d'ouverture***	***2***
III.	***Session technique***	***4***
A.	*Présentations thématiques et discussions*	*4*
B.	*Discussions*	*7*
C.	*Elaboration des Statuts et du Plan d'action du Réseau national*	*8*
D.	*Election des membres du Bureau*	*8*
IV.	***Cérémonie de clôture***	***9***
	Annexes	***10***
	Annexe 1 : Liste des participants	*10*
	Annexe 2 : Programme de l'atelier	*11*
	Annexes 3 : Statuts	*12*
	Annexe 4 : Plan d'action triennal du Réseau National du Gabon des femmes productrices, transformatrices et commerçantes de produits halieutiques (AWFISHNET Gabon)	*24*

I. Introduction

Le Bureau Interafricain des Ressources Animales de l'Union Africaine (UA-BIRA) a organisé, en collaboration avec le Gouvernement de la République Gabonaise et avec l'appui d'organismes et partenaires au développement, l'atelier de lancement de la section nationale du Gabon du Réseau des femmes transformatrices et commerçantes de produits halieutiques. L'atelier s'est tenu les 27 et 28 septembre 2021 à Libreville (Gabon), il fait suite à la mise en place en 2017 à Dar es Salaam en Tanzanie du Réseau Africain des femmes engagées dans la transformation et le commerce du poisson « AWFISHNET ».

L'atelier a réuni une vingtaine de femmes exerçant des activités de production, de transformation et de commercialisation des produits halieutiques et provenant de différentes localités du Gabon. Il faut noter que le Gouvernement, du fait de la situation sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19, a fixé le seuil de rassemblement à 30 personnes. De plus, toutes les provinces du Gabon n'ont pas pu être représentées, compte-tenu des délais requis pour remplir les procédures de déplacement inter-provinces imposées par la situation sanitaire. Participaient également à cette réunion : des représentants de la Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture, de la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée (COREP), du Bureau sous-régional de l'Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture de l'ONU (FAO) et de l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA). La liste détaillée des participants figure en annexe 1.

L'objectif général de l'atelier était de mettre en place la Section nationale du Gabon du Réseau africain des femmes engagées dans la production, la transformation et la commercialisation des produits halieutiques, en vue de faciliter la collaboration et la coopération entre les organisations de femmes exerçant dans la pêche et l'aquaculture.

Il s'agissait spécifiquement :

- d'élaborer et adopter les statuts du Réseau national, conformément aux directives continentales d'AWFISHNET ;
- d'élaborer et adopter un plan d'action pour les premières années du Réseau national ;
- d'élire les membres du Bureau exécutif du Réseau national.

II. Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture a été ponctuée par quatre allocutions prononcées respectivement par Monsieur Philippe OUEDRAOGO, représentant le Directeur par intérim de l'UA-BIRA, Madame Flore WORA épouse BARRO, Représentante du Secrétariat Exécutif de la COREP, Madame BEYENE ATEBA épse BALIABA, Présidente de l'AWFISHNET et Madame Micheline SCHUMMER GNANDJI, Directeur Général des Pêches et de l'Aquaculture, représentant le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage, de la Pêche et de l'Alimentation, Son Excellence Monsieur Biendi MAGANGA-MOUSSAVOU.

1. 1. Monsieur Philippe OUEDRAOGO est intervenu par vidéo conférence. Il a tout d'abord transmis les salutations du Directeur par intérim de l'UA-BIRA, Dr Nick NWANKPA qui, pour des raisons indépendantes de sa volonté, n'a pas pu assister à la réunion. Il a présenté ses remerciements aux Autorités gabonaises, plus précisément au Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage, de la Pêche et de l'Alimentation, Son Excellence Monsieur Biendi MAGANGA-MOUSSAVOU, pour avoir accepté de soutenir l'organisation de cet atelier. Il a souligné que les femmes jouent un rôle important dans les activités post-captures de la chaîne de valeur des activités de pêche et d'aquaculture. Elles jouent un rôle crucial dans la sécurité alimentaire en assurant la distribution et la disponibilité des produits halieutiques dans les ménages. Cependant, leurs rôles et contributions ne sont pas suffisamment reconnus et pris en compte dans le processus de prise de décisions. Ainsi, les ministres africains en charge des questions d'Agriculture, du Développement rural, des Pêches et de l'Aquaculture, réunis en 2014, ont reconnu l'importance du rôle des femmes dans toutes les filières agroalimentaires et ont demandé aux Etats Membres de promouvoir des programmes d'autonomisation visant à renforcer le rôle des femmes et des jeunes dans les activités de pêche et d'aquaculture, y compris la production, le marketing et la commercialisation.

 A cet effet, l'UA-BIRA a favorisé en 2017, à travers le Projet de gouvernance de la pêche (FishGov 1) financé par l'Union européenne, la création du Réseau africain des femmes engagées dans la transformation et la commercialisation des produits halieutiques « AWFISHNET », et poursuit en favorisant la création de réseaux nationaux qui seront affiliés au réseau continental. La mise en œuvre de la deuxième phase du Projet de gouvernance de la pêche (FishGov 2) permettra à dix pays dont le Gabon d'établir leurs sections nationales d'AWFISHNET. Ainsi, l'atelier du Gabon est organisé pour que les femmes gabonaises aient une plateforme où elles peuvent échanger et partager leurs diverses expériences.

Il a souligné que l'UA-BIRA est un partenaire solide d'AWFISHNET depuis sa création et a notamment développé une plateforme en ligne permettant aux femmes d'interagir sous forme de communauté pratique, et il a exhorté la future Présidente de la Section du Gabon à veiller à ce que ses membres fassent partie de ladite plateforme, afin d'améliorer la communication et le partage d'informations au niveau continental.

2. Mme Flore WORA épouse BARRO a tout d'abord, au nom du Secrétariat Exécutif de la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée, remercié l'UA-BIRA pour l'invitation et a salué l'initiative de la création du Réseau des femmes Africaines transformatrices et commerçantes de poisson AWFISHNET en avril 2017 à Dar Es Salaam en Tanzanie. Elle a ensuite encouragé la formation de réseaux nationaux des femmes transformatrices et commerçantes de poissons dans chaque pays membre de l'Union Africaine, afin de faciliter une gestion efficace du réseau continental. Dans cette optique, la COREP encourage la République Gabonaise dans la mise en place de son réseau et souhaite qu'il soit dirigé par des femmes actives et responsables, afin que ce réseau s'inscrive dans la durabilité avec un plan d'actions prioritaires réaliste. Enfin, elle souligné que la COREP est disposée à accompagner le Réseau, dans la limite de ses moyens.

3. La Présidente d'AWFISHNET, Madame BEYENE ATEBA épouse BALIABA, a tout d'abord remercié les Autorisés Gabonaises pour leur accueil et l'UA-BIRA pour l'organisation de l'atelier. Puis elle a souligné que selon la FAO, plus de 200 millions de personnes en Afrique dépendent des produits halieutiques et plus de 69% des emplois que génère le secteur des pêches et de l'aquaculture sont occupés par les femmes. Ces dernières occupent tous les maillons de la chaîne de transformation et de distribution des produits consommés par la majorité des ménages en Afrique. Elle a de nouveau rappelé la création par l'UA-BIRA en 2017, du Réseau Africain des femmes engagées dans la transformation et le commerce du poisson (AWFISHNET). Ce réseau a pour but de contribuer à l'amélioration du bien-être, des conditions de travail, de vie et des revenus des femmes dans le secteur de la pêche au sein des Etats membres de l'Union Africaine. C'est donc dans la poursuite de l'atteinte de cet objectif que l'atelier du Gabon est organisé pour le lancement de la section gabonaise. Enfin, elle a exhorté les femmes présentes à s'impliquer massivement à la construction de cette plateforme qui est la leur et de tendre la main vers d'autres femmes afin de rendre ce réseau véritablement national.

4. Madame Micheline SCHUMMER GNANDJI, a tout d'abord souhaité la bienvenue à l'ensemble

des convives et a particulièrement salué la présence de la délégation du Bureau Interafricain des Ressources Animales de l'Union Africaine (UA-BIRA), ainsi que de la Présidente du Réseau Africain des femmes transformatrices et commerçantes de poisson (AWFISHNET). Elle a également remercié la FAO, la COREP, la JICA et l'ensemble des organisations des femmes pour avoir répondu à l'invitation qui leur a été adressée par l'UA-BIRA et l'administration des pêches et de l'aquaculture. Elle a ensuite rappelé que le Gabon a engagé depuis 2011 une réforme profonde du secteur pêche et aquaculture dont l'objectif consiste à faire en sorte que la pêche contribue davantage à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à la lutte contre la pauvreté et à la création de richesses pour l'économie nationale. Le gouvernement gabonais soutient donc l'initiative de l'UA-BIRA d'installer le Réseau national du Gabon des femmes engagées dans la transformation et la commercialisation des produits halieutiques car cela cadre avec les objectifs de la politique du gouvernement qui vise à avoir un environnement politique habilité à renforcer le rôle de la femme dans le secteur de la pêche. Au regard de la qualité des participants et de l'engagement de tous, elle ne doute pas que des enseignements pertinents sortiront des échanges et qu'à travers le réseau qui sera mis en place, les femmes joueront un rôle majeur pour une croissance inclusive, au service du développement économique et social du Gabon. Enfin, elle a déclaré ouverts les travaux de l'atelier.

III. Session technique

La session technique a démarré par un tour de table au cours duquel chaque participant s'est présenté, puis le programme de l'atelier a été amendé et validé. Ensuite se sont enchaînés les présentations thématiques, les discussions, l'élaboration et adoption des Statuts et du Plan d'action, ainsi que l'élection du Bureau du Réseau national.

A. Présentations thématiques et discussions

1. « Contexte et objectifs de la réunion », par Madame Guylène NKOANE NDOUTOUME, Facilitateur Technique de l'atelier.

Madame NKOANE a déclaré qu'en Afrique, 200 millions de personnes dépendent du poisson comme source bon marché de protéines et les femmes sont les principaux acteurs dans la mise à disposition de ces produits dans les ménages, opérant dans les activités post-capture telles que la transformation, la vente, la distribution et le marketing. Ces activités contribuent ainsi de manière significative à la sécurité alimentaire, aux moyens de subsistance et aux revenus des ménages.

Cependant, le rôle de ces femmes dans les processus de prise de décision est limité dans les institutions de gouvernance, les communautés et même au niveau du ménage.

L'Union africaine a mené ces dernières années des interventions-clés afin de soutenir les femmes engagées dans la pêche et l'aquaculture en Afrique. A travers la Déclaration de Malabo, adoptée en 2014, sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et l'amélioration des moyens de subsistance, les Chefs d'Etat de l'Union africaine se sont engagés entre autres à soutenir et favoriser l'accès et la participation préférentiels des femmes et des jeunes dans les activités agroindustrielles rémunératrices et attrayantes, ainsi qu'à stimuler le commerce intra-africain des produits et services agricoles. Par la suite, l'Union africaine a élaboré un Cadre politique et stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique, dont un des objectifs est l'autonomisation des femmes et des jeunes.

Ainsi, l'UA-BIRA a mis en œuvre, avec l'appui de partenaires (AUDA-NEPAD et WorldFish à travers le FishTrade), le Projet de gouvernance des pêches (FishGov 1) financé par l'Union européenne, qui a permis d'établir le Réseau des femmes africaines transformatrices et commerçantes de poisson (AWFISHNET) en tant que forum à travers lequel les femmes peuvent partager leurs expériences, renforcer leurs capacités à adopter les meilleures pratiques, à améliorer l'accès des produits de la pêche des femmes aux marchés locaux et régionaux, et à plaider d'une seule voix pour tirer parti de leur rôle et de leur contribution au secteur.

L'Assemblée générale inaugurale d'AWFISHNET tenue en 2017 a recommandé de renforcer les capacités des réseaux nationaux de femmes existants et encourager la création de réseaux nationaux de femmes là où ils n'existent pas. Il faut noter que sur les 55 Etats membres de l'UA, 13 ont des réseaux de femmes, dont 6 créés avant AWFISHNET (République Démocratique du Congo, Cameroun, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Sénégal et Bénin) et 7 créés après la création d'AWFISHNET (Congo, Ouganda, Tanzanie, Nigéria, Madagascar et Kenya et Ghana). Il y a des efforts pour étendre son adhésion aux 42 États membres de l'UA restants. Ainsi, à travers la Phase 2 du projet de Gouvernance des Pêches (FishGov 2), l'UA-BIRA et AUDA-NEPAD soutiendront 10 pays pour établir et formaliser leurs sections nationales de femmes, d'où l'objectif du présent atelier qui vise à établir le réseau du Gabon.

Elle a rappelé les objectifs spécifiques et les résultats attendus de l'atelier et a exhorté les femmes à s'impliquer dans la création et l'animation de ce Réseau national.

2. ***Présentation du Réseau africain des femmes engagées dans la transformation et le commerce du poisson (AWFISHNET), par Madame BEYENE ATEBA épouse BALIABA, Présidente de l'AWFISHNET :***

Madame BEYENE a tout d'abord rappelé le contexte de la création du Réseau AWFISHNET en avril 2017 à Dar es Salaam en Tanzanie, qui résulte entre autres de la motivation à améliorer la collaboration et la coopération entre les organisations de femmes engagées dans la transformation et la commercialisation des produits de la pêche en Afrique.

Elle a rappelé l'objectif global du Réseau qui est de contribuer à améliorer le bien-être, les conditions de travail et les revenus des femmes dans le secteur de la pêche (et en particulier les femmes travaillant dans le secteur post-capture) au sein des États membres de l'Union africaine. Elle a cité des éléments de la stratégie du Réseau, les principaux partenaires à ce jour, ainsi que les actions menées.

De son expérience à travers ce réseau, elle a fait le constat que la voix des femmes compte de plus en plus dans le cadre de l'élaboration des politiques en Afrique. De plus, plusieurs solutions aux problèmes posés sont trouvées au sein du réseau juste grâce à un partage d'expérience.

Elle a rappelé que lors de la création d'AWFISHNET, seuls 06 pays disposaient d'un réseau national des femmes et qu'à ce jour le continent en compte 13 pays suite à la création de sept nouveaux réseaux.

Elle a listé les difficultés rencontrées qui sont : l'analphabétisme des femmes du point de vue des Technologies de l'Information et de Communication (TICs), la langue qui reste un obstacle majeur dans la communication et la faible appropriation du rôle de ce réseau par certaines femmes.

De plus, elle a partagé l'expérience de la création du réseau camerounais d'AWFISHNET, qui a été faite grâce au soutien important de l'administration des pêches qui a notamment aidé à identifier les femmes dans les différentes régions du pays, à travers les Délégations régionales de la pêche.

3. ***Opportunités pour les femmes dans la transformation et le commerce des produits de la pêche au Gabon, par Monsieur Lionel KINADJIAN, Chargé des Pêches et Aquaculture (FAO/SFC) :***

Monsieur KINADJIAN a commencé par présenter les caractéristiques des chaînes de valeur halieutiques de la sous-région, qui sont peu industrialisées, avec trois principales filières produisant le poisson frais, le poisson salé/séché et le poisson fumé à chaud. Les infrastructures de commercialisation et chaînes de froid sont limitées et les pertes post-captures sont importantes.

Au Gabon, le rôle de la femme dans les chaînes de valeur halieutiques est historiquement reconnu dans les filières de transformation et commercialisation des produits. Cependant, les femmes interviennent également dans la production, en exerçant les activités de pêche et d'aquaculture. De plus, elles jouent un rôle d'investisseuses en s'impliquant au niveau de la production à travers le préfinancement des marées de pêche et elles sont même propriétaires des moyens de production. De ce fait, les femmes sont de véritables porteurs d'enjeux et sont donc véritablement concernées par les mesures de régulation qui sont prises dans le secteur et qui risquent d'affecter directement leurs revenus et la rentabilité du capital investi.

Il a présenté les opportunités pour les femmes dans le secteur pêche sous plusieurs aspects :

- ***en termes de ressources halieutiques :*** le potentiel exploitable de la sous-région semble important bien que les données ne soient pas actualisées ;
- ***en termes de développement de la technologie et des infrastructures :*** ceci permettrait l'accroissement de la valeur ajoutée des produits, la diminution des pertes post-captures et l'amélioration des conditions de travail ;
- ***en termes de marché :*** à travers des données de consommation des produits halieutiques, ainsi que des données sur la balance commerciale des produits halieutiques et le taux de couverture de la consommation de poisson pour les pays d'Afrique centrale, il a montré l'importance du marché national et sous-régional des produits de la pêche ;
- ***en termes de politiques :*** différentes politiques régionales et nationales favorisent le commerce régional par les femmes (libre circulation des individus et des biens, politiques liées au genre, etc.). Concernant particulièrement le cadre politique au Gabon, le Plan d'Accélération de la Transformation (PAT 2021-2023) compte deux projets prioritaires pour les secteurs de l'agriculture, de l'agro-industrie et de la pêche à l'horizon 2023. Il est notamment prévu un appui à la filière halieutique pour l'autosuffisance alimentaire en produits de base et transformés, ainsi que la structuration de la filière pêche et de la transformation thonière.

B. Discussions

Au terme de ces présentations, quelques femmes transformatrices et commerçantes ont partagé leur expérience professionnelle.

Madame Anastasie BIVEGHE, Présidente des femmes commerçantes du marché de Lalala, Transformatrice et commerçante de poissons, a commencé le commerce du poisson à l'âge de 14 ans. Elle est passée de la vente de poissons de faible valeur que les pêcheurs rejetaient et qu'elle allait récupérer dans l'eau à la vente de poissons plus prisés. Aujourd'hui, elle est propriétaire de pirogues motorisées.

Madame Brigitte BOUSSEYI, Présidente des commerçantes du marché du débarcadère d'Issac à Lambaréné, est Transformatrice du poisson appelé « Sans nom » (Heterotis niloticus). Il y a plusieurs années, ce poisson n'était pas consommé par les populations gabonaises, la quasi-totalité des captures était collectée, transformée et exportée au Congo, principalement par les ressortissantes congolaises résidant à Lambaréné. Elle a dû se battre pour trouver une place dans ce milieu très fermé, d'autant plus que ces femmes dotaient les pêcheurs en matériel de pêche, récupérant ainsi toutes les captures. Elle demande à l'Union africaine et au gouvernement gabonais d'encourager les femmes gabonaises afin qu'elles sortent de la pauvreté.

C. Elaboration des Statuts et du Plan d'action du Réseau national

Un projet de Statuts du Réseau national, élaboré sur la base de celui du Réseau continental, a été présenté à l'assemblée. Les femmes ont amendé et adopté ce document en séance plénière, il figure en annexe 3.

De même, un projet de Plan d'action du Réseau national, sur la base de celui du Réseau continental, a été présenté à l'assemblée. Les femmes se sont constituées en trois groupes de travail afin de l'amender et le document compilé a été adopté en séance plénière, il figure en annexe 4 et les activités sont programmées pour trois ans.

D. Election des membres du Bureau

Les élections ont été organisées et le Bureau du Réseau national a été constitué pour un mandat de trois ans, il est composé des huit (8) membres suivants :

- Présidente : Madame Nina Ricci MINGUIE épouse MOUTENDY ;
- Vice-Présidente : Mme Anne Marie OSSOUCAH épouse MBOT ;

- Secrétaire Général : Mademoiselle Céleste LEVEDY LOSSANGOYE ;
- Secrétaire Général Adjoint : Madame Brigitte BOUSSEYI ;
- Trésorier : Madame Jeanne ASSENGONE ;
- Trésorier Adjoint : Madame Brigitte IGNANGA ;
- Représentant des personnes handicapées : Madame BIKENE BI NZE Généviève ;
- Représentant des jeunes : Madame NKARE MINKO Nelly.

La Présidente du Réseau Africain a procédé à l'installation de la Présidente du Réseau National et cette dernière a procédé à l'installation des membres de son Bureau.

IV. Cérémonie de clôture

Madame Olga MBOULA, Facilitateur de l'atelier, a procédé à la clôture de l'atelier en lieu et place du Directeur Général des Pêches et de l'Aquaculture. Elle a commencé par remercier les participants pour les résultats obtenus, ainsi que l'UA-BIRA pour les efforts fournis pour l'autonomisation de la femme africaine. Puis elle a souhaité à chacun un bon retour chez soi, et au Bureau du Réseau AWFISHNET Gabon un bon démarrage des activités. Elle a déclaré que les portes de l'administration des pêches sont ouvertes au Réseau AWFISHNET GABON pour tout éventuel appui.

Annexes

Annexe 1 : Liste des participants

N° d'ordre	Noms et prénoms	Administration/Organisme	Contact (téléphone/ email)
1	BEYENE ATEBA épse BALIABA	Présidente AWFISHNET	+237 694 33 68 24 beyene.beyene@yahoo.fr
2	WORA épse BARRO Flore	COREP	+241 077 91 52 63
3	KINADJIAN Lionel	FAO/SFC	+241 074 38 23 50 lionel.kinadjian@fao.org
4	OBAME MEBIAME Fulbert	FAO/SFC	+241 077 90 91 31
5	FUJIWARA Shuhei	JICA	+241 076 30 13 20
6	ASAHI Kawahara	JICA	+241 060 06 84 09
7	ZAID Shadra	UA-BIRA	+254 729 271 270
8	KWAME Dennis Kaku	UA-BIRA	+254 714 753 253
9	BIGNUMBA MOMBO Franck	DGPA	+241 077 12 81 55
10	BOUANGA MINKO épse MBOULA Olga	Facilitateur de terrain	+241 066 57 65 28 olgamboula@yahoo.fr
11	NKOANE NDOUTOUME Guylène	Facilitateur Technique	+241 066 61 31 39 guylenenkoane@gmai.com
12	KOUMAMBEDI Caroline	Centre d'Appui à la Pêche Artisanale de Libreville (CAPAL)	+241 066 05 27 20
13	EKOMIE ABONE JC	CAPAL	+241 074 42 72 52
14	ITEKOUEZ Vanderbilt	CAPAL	+241 066 54 75 79
15	OBONE Christiane	Commerçante	+241 077 81 15 50
16	HOUESSOU Josiane	Commerçante	+241 077 59 18 85
17	BIVEGHET Anasthasie	Présidente Association des Femmes Commerçantes du Marché de Lalala	+241 074 37 99 04
18	NKARE MINKO Nelly	Commerçante	+241 077 02 48 42
19	AVOMO EBOLO Rosalie	Commerçante	+241 062 38 97 17
20	GNAVOR Adjo	Présidente Coopérative des Femmes du Pont Nomba	+241 077 18 77 24
21	MOULOUNGUI Nicole	Mareyeuse au CAPAL	+241 077 91 73 78
22	BOUSSEYI Brigitte	Transformatrice	+241 077 48 35 12
23	NGOYO PACKA Fanny	Transformatrice	+241 077 16 03 52
24	LEVEDY LOSSANGOYE Céleste	Ferme LOSSANGOYE	+241 077 32 44 32 clevedi@yahoo.fr
25	OSSOUCAH épse MBOT Anne Marie	Ferme MBOT	+241 077 23 50 74 annemarie.mbotossoucah @yahoo.com
26	ASSENGONE Jeanne	Présidente Confédération des Mareyeuses du Pont Nomba	+241 077 58 32 57
27	NSOUROU AYO	Présidente Coopérative des Mareyeuses du CAPAL	+241 077 91 27 62
28	MINGUIE épse MOUTENDY Nina Ricci	Présidente Coopérative GASERCO	+241 077 57 90 62 gaserco.kango@gmail.com
29	IGNANGA Brigitte	Secrétaire Général Coopérative EKAMA	+241 066 57 20 90
30	BIKENE BI NZE Geneviève	Commerçante	+241 077 29 43 09
31	ITEKOUEZ Vanderbilt	CAPAL	+241 066 54 75 79
32	MOUTENDY Armand	Coopérative GASERCO	+241 066 48 59 14

Annexe 2 : Programme de l'atelier

Heure	Activité	Intervenant
JOUR 1		
CEREMONIE D'OUVERTURE		
08:00 - 09:00	Arrivée et inscription des participants	Facilitateur
09:00 – 09:05	Allocution du Représentant de l'AU-IBAR	
09:05 - 09:10	Remarques du Représentant de la COREP	
09:10 – 09:15	Remarque du Président d'AWFISHNET	
09:15 – 09:20	Allocution d'ouverture de l'atelier par le Directeur Général des Pêches et de l'Aquaculture	
09:20-10:00	Photo de famille et pause café	
PRESENTATIONS THEMATIQUES		
10:00 – 10:10	Présentation du contexte et des objectifs de la réunion	Guylène NKOANE NDOUTOUME, Facilitateur Technique
10:10 – 10:25	Qu'est-ce que AWFISHNET et liens entre les sections nationales et régionales	Mme Beyene Beyene, Présidente d'AWFISHNET
10:25 – 10:40	Opportunités pour les femmes dans la transformation et le commerce des produits de la pêche au Gabon	Lionel KINADJIAN, Expert Pêche et Aquaculture FAO/SFC
10:40 – 11:00	Discussions	Facilitateur Technique
TRAVAUX DE GROUPES		
11:10 – 13:00	Élaboration du mandat et du règlement intérieur du réseau (présentation, discussion et adoption)	Facilitateur
13:00 – 14:00	Pause déjeuner	
14:00 – 16:00	Élaboration d'un plan d'action pour le Réseau (Présentation, Discussion et adoption)	Facilitateur
16: 00	Fin des travaux du premier jour	
JOUR 2		
08:00 - 09:00	Arrivée et inscription des participants	Facilitateur
09:00 – 09:10	Résumé des discussions du premier jour	Rapporteur
09:10 – 11:00	Élection du Bureau	Facilitateur
10:50 – 12:00	Cérémonie de clôture	
	Visite du CAPAL	

Annexes 3 : Statuts

DU RÉSEAU NATIONAL DU GABON DES FEMMES TRANSFORMATRICES ET COMMERCANTES DES PRODUITS HALIEUTIQUES (AWFISHNET Gabon)

28 septembre 2021

Article 1 : Définitions

Dans les présents statuts,
«Bureau» désigne l'organe directeur du Réseau composé des titulaires de fonctions élus, à savoir:

- Présidente ;
- Vice-Présidente ;
- Secrétaire Général ;
- Secrétaire Général Adjoint ;
- Trésorier ;
- Trésorier Adjoint ;
- Représentant des Personnes handicapées et
- Représentant des jeunes.

«Présidente» désigne la Présidente du Réseau ;

«Membre» désigne une productrice, transformatrice et commerçante reconnue comme membre du Réseau ;

«Réseau» désigne le réseau des organisations féminines dans la production, la transformation et le commerce des produits halieutiques ;

«Représentant» désigne le représentant d'un membre du Réseau ou de toute autre organisation invitée, individu ou partie prenante.

Article 2 : Nom et description du Réseau

Le nom du réseau est "RÉSEAU NATIONAL DU GABON DES FEMMES PRODUCTRICES, TRANSFORMATRICES ET COMMERÇANTES DES PRODUITS HALIEUTIQUES" (AWFISHNET Gabon).

- AWFishNet Gabon est un réseau qui regroupe les femmes productrices, transformatrices et commerçantes des produits halieutiques du Gabon. Il est établi comme un réseau à but non lucratif, non politique et non religieux.
- AWFishNet Gabon sera l'organe de coordination de tous les membres impliqués dans la production, la transformation et le commerce des produits halieutiques au Gabon.

Article 3 : Emplacement du Réseau

AWFishNet Gabon travaillera dans tout le Gabon. Le Réseau doit déterminer l'emplacement de son secrétariat.

Il travaillera très étroitement avec le Réseau continental des femmes africaines transformatrices et commerçantes des produits halieutiques (AWFISHNET).

Article 4 : Objectifs

4.1 Objectif général

Contribuer à améliorer le bien-être, les conditions de travail et les revenus des femmes dans les pêcheries et surtout dans le secteur post-capture au Gabon.

4.2 Objectifs spécifiques

Le réseau fournira une plate-forme pour les productrices, les transformatrices et les commerçantes de produits halieutiques afin de :

- faciliter la collaboration et la coopération entre les productrices, les transformatrices et les commerçantes de produits halieutiques au Gabon ;
- partager les meilleures pratiques, les expériences, les technologies et l'apprentissage commun ;
- plaider pour les questions affectant leurs activités en vue d'inverser les politiques de façon à renforcer leur rôle dans le secteur de la pêche au Gabon ;
- Créer et renforcer les capacités de ses membres à mettre en œuvre efficacement les politiques continentales en Afrique au niveau local et national ;
- Attirer des investissements publics et privés accrus dans le secteur post-captures des produits halieutiques (transformation et commercialisation des produits halieutiques) ;
- Renforcer leur rôle en tant que PME et élargir ainsi leurs opportunités de marché et de commercialisation, ce qui permettra d'améliorer l'accès au marché des produits féminins et leur participation équitable au commerce inter-régional des produits halieutiques africains.

Article 5 - Statut et composition du Réseau

5.1 Le Réseau est un organe formel et décisionnel, utilisant un mécanisme consultatif mis en place pour renforcer la coordination institutionnelle et la collaboration en ce qui concerne les transformatrices et les commerçantes des produits halieutiques au Gabon.

Les membres du Réseau sont les femmes et regroupements de femmes transformatrices et commerçantes des produits halieutiques.

5.2 Le Réseau comprend les structures de gouvernance suivantes : l'Assemblée générale et le Bureau.

Article 6 - Fonctions du réseau

Le Réseau doit :

- Élaborer et mettre en œuvre des campagnes de sensibilisation du public et des actions de démonstration sur des questions spécifiques de transformation et de commercialisation des produits halieutiques ;
- Faciliter les activités et les événements multipartites tels que les tables rondes, l'engagement des secteurs public et privé ;
- Organiser les activités de renforcement des capacités et de plaidoyer en matière de changement de politique ;
- Démontrer des moyens pratiques de surmonter les obstacles en adoptant les meilleures pratiques ;
- Améliorer et élargir les réseaux et les coalitions avec des organisations compétentes et similaires ;
- Contribuer à l'introduction de cofinancement d'activités spécifiques et d'évaluation d'instruments financiers innovants ;
- Générer des informations provenant de recherches indépendantes pour informer les politiques au niveau national ;
- Diffuser l'information à travers ses réseaux et chaînes ;
- Effectuer un suivi et une évaluation indépendante de la mise en œuvre du Cadre stratégique et de la stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique (PFRS) et de tous les autres instruments de politique pertinents à tous les niveaux ;
- Participer activement à l'alignement du PFRS et d'autres instruments politiques aux politiques nationales ;

- Faciliter la mise en œuvre des PFRS et d'autres initiatives d'instruments politiques aux niveaux national et régional ;
- Tenir des réunions et mettre en œuvre les décisions prises lors des réunions de l'Assemblée générale.
- Plaider activement sur l'application de la législation et pour faciliter le libre-échange des produits halieutiques parmi les États Membres.

Article 7 : Fonctions des structures dirigeantes

7.1 L'Assemblée générale

C'est le plus haut organe directeur du Réseau. Ses décisions sont définitives dans le fonctionnement du Réseau. Il est constitué par tous les membres du Réseau tels que définis par ce document. L'Assemblée générale est chargée de :

- *Déterminer la politique et le programme du Réseau ;*
- *Veiller à ce que le Réseau remplisse ses fonctions et son rôle comme indiqué dans les présents statuts ;*
- *Elire les membres du Bureau ;*
- *Contrôler la gestion du Bureau ;*
- *Tenir au moins une réunion chaque année ;*
- *Tenir toute réunion extraordinaire conformément aux statuts ;*
- *Elire les membres honoraires.*

7.2 Le Bureau

Le Bureau est composé de huit dirigeants élus ;

- Présidente ;
- Vice-Présidente ;
- Secrétaire Générale ;
- Secrétaire Générale Adjoint ;
- Trésorière ;
- Trésorière Adjoint ;
- Représentante des personnes handicapées ;
- Représentante des jeunes.

Le Bureau exerce ses fonctions pour une durée de 36 mois renouvelables une fois.

Le Bureau a pour fonction de convoquer les Assemblées générales, organiser et suivre les décisions de l'Assemblée Générale.

Le Bureau représente le Réseau au niveau national et régional.

Le Bureau se réunit en présentiel, le cas échéant, en ligne.

7.2.1 Fonctions de la Présidente

La Présidente du Réseau doit :

- Programmer toutes les réunions du Réseau ;
- Présider toutes les réunions du Bureau ;
- Représenter le Réseau lors des réunions nationales et régionales ;
- Veiller à ce que chaque membre ait le droit de parler à l'Assemblée générale ;
- Disposer de l'article sur les motions d'ordre ;
- Pouvoir limiter le temps imparti et le nombre de fois que les membres peuvent contribuer à un problème ;
- Exercer le contrôle des réunions de l'Assemblée générale et maintenir l'ordre ;
- S'assurer que tous les articles du Réseau sont respectés et que le Réseau fonctionne dans le cadre de ses valeurs, principes et normes ;
- Proposer la fermeture de la liste des orateurs.

A. La Présidente peut également proposer :

- La fermeture de la liste des orateurs ;
- La limitation du temps à accorder aux locuteurs et le nombre de fois qu'un Membre peut parler sur un problème ;
- L'ajournement ou clôture du débat sur un problème ;
- La suspension ou l'ajournement de la réunion.

B. Chaque fois que la Présidente est incapable d'exercer ses fonctions pour quelque raison que ce soit, la Vice-Présidente exerce les fonctions de la Présidente.

7.2.2 Fonction de la Vice-Présidente

- Assister la Présidente et exercer toutes les fonctions de la Présidente en son absence ;
- Est responsable devant le Bureau et l'Assemblée générale.

7.2.3 Fonction de la Secrétaire générale

- Gérer les activités du réseau ;
- Représenter le Réseau dans toutes les réunions et activités nécessitant la présence du Réseau ;
- Conserver les dossiers officiels et les procès-verbaux des réunions du Réseau ;
- Communiquer avec les membres par le moyen le plus efficace pour diffuser l'information ;
- Préparer et présenter un rapport annuel à l'Assemblée générale ;
- Elaborer les procès-verbaux de toutes les réunions de l'Assemblée générale du Réseau ;
- Aider à l'élaboration de l'orientation stratégique du Réseau ;
- Communiquer avec tous les membres du réseau pour la tenue des Assemblées Générales ;
- Promouvoir les adhésions au Réseau.

7.2.4 Fonction de la Secrétaire Générale Adjointe

- Assiste la Secrétaire Générale et exerce toutes les fonctions de cette dernière en son absence ;
- Est responsable devant la Secrétaire générale et l'Assemblée générale.

7.2.5 La Trésorière

La Trésorière doit en général veiller à ce qu'une procédure comptable appropriée soit respectée et doit :

- Tenir une comptabilité appropriée en fonction de tous les dossiers financiers du Réseau ;
- Ouvrir un compte bancaire sur avis du Bureau et s'assurer que toutes les opérations comptables sont contresignées par le personnel désigné par le Bureau ;
- Collecter les frais d'adhésion et cotisations des membres du Réseau ;
- Fournir des rapports sur l'état financier et les comptes vérifiés du Réseau à l'Assemblée générale.

Les comptes doivent être conservés et, en particulier, en ce qui concerne ;

- Les sommes d'argent reçues et attendues par le Réseau et les rubriques pour lesquelles ces recettes et dépenses ont lieu ;
- Les actifs et les passifs du Réseau.
- Les livres de comptes doivent être conservés au bureau ou à d'autres endroits que le Bureau estime appropriés et doivent toujours être ouverts à l'inspection de tout membre du Bureau pendant les heures de travail ;
- Lors de l'Assemblée générale annuelle, le Bureau présente aux membres un compte de recettes et de dépenses approprié pour la période écoulée depuis le compte précédent jusqu'à une date de plus de neuf (9) mois avant cette réunion.

- Un bilan adéquat à la date de constitution du compte revenu-dépenses doit être préparé chaque année et présenté aux membres présents à l'Assemblée générale annuelle. Chaque bilan doit être accompagné de rapports appropriés du Bureau et des Commissaires aux Comptes.
- Des copies du compte de résultat, du bilan, des rapports et de tout autre document exigé par textes en vigueur doivent être envoyées, au moins vingt et un (21) jours ouvrables avant la date de l'Assemblée générale annuelle, aux vérificateurs et à toutes les autres personnes ayant le droit de recevoir un avis de ces réunions de la manière prescrite.

7.2.5.1 Commissaires aux Comptes

- Le Réseau doit, à chaque Assemblée générale annuelle, nommer un ou deux Commissaires aux Comptes pour occuper le poste jusqu'à l'Assemblée générale annuelle suivante.
- Le Bureau peut combler toute vacance occasionnelle d'un Commissaire aux Comptes, mais si une telle vacance persiste, le Commissaire aux Comptes disponible peut agir.
- La rémunération des Commissaires aux Comptes du Réseau est fixée à l'Assemblée générale annuelle, cependant celle des Commissaires aux Comptes désignés pour combler toute vacance occasionnelle peut être fixée par le Bureau.
- Tout Auditeur du Réseau a le droit de voir tous les documents pertinents et a le droit d'accéder en tout temps aux livres et aux comptes qu'il requiert du Bureau.
- Les Commissaires aux Comptes procèdent à un rapport sur les comptes examinés par eux et sur chaque bilan présenté au Réseau lors de son Assemblée Générale Annuelle pendant leur mandat, et le rapport doit préciser :
- Qu'ils ont ou non obtenu toutes les informations et les explications qu'ils ont requises ;
- Que le bilan mentionné présente la réalité de l'état des comptes du Réseau.

Article 8 : Réunions du Réseau

Les réunions du Réseau sont généralement publiques. Le Réseau peut, à sa discrétion, inviter les représentants de tout intervenant, mais ces derniers n'ont pas le droit de vote. Ils peuvent toutefois faire une déclaration verbale ou écrite lors de la réunion.

- Le Réseau se réunit au moins une fois par an ;
- Le lieu et la date de chaque session sont décidés par le Président en consultation avec le Bureau ;
- Le Secrétaire Général invite et informe les membres du Réseau du lieu et des dates de toute Session ordinaire au moins huit semaines avant la date programmée ;

- Sans préjudice des articles (2) et (3), le Réseau peut, le cas échéant, convoquer des réunions extraordinaires.

Article 9 : Elections

L'Assemblée Générale élit les Membres du Bureau du Réseau national qui exerceront leurs fonctions pendant une période n'excédant pas trois ans et seront rééligibles une fois.

Lorsqu'un poste devient vacant en raison de la démission, de l'invalidité, du décès ou de toute autre raison, les conditions du poste pour la personne nouvellement élue ne sont que pour le reste de la période du titulaire du poste qui est remplacé.

Les élections des membres du Bureau doivent se faire de manière à assurer la mémoire institutionnelle.

Article 10 : Quorum lors des réunions

Les réunions du Réseau ne peuvent se tenir que si le nombre de membres présents représente les trois quarts des membres inscrits.

Dans les conditions suivantes, les membres sont réputés présents s'ils envoient des excuses pour leur absence et peuvent être représentés par des personnes désignées, sur présentation d'une procuration accompagnée de la copie de la pièce d'identité du membre.

Dans ce cas, le nombre total de membres présents physiquement ne devrait pas être inférieur à la moitié plus un des membres inscrits pour tout vote important, comme les élections des membres du Bureau, les modifications apportées aux statuts et les dépenses financières.

Article 11 : Ordre du jour de l'Assemblée générale

- Le Secrétaire général, en consultation avec et sous la direction du Président de l'Assemblée générale, prépare un ordre du jour provisoire pour l'Assemblée générale ;
- Tout membre du Réseau peut demander au Secrétaire général d'inclure des éléments spécifiques à l'ordre du jour provisoire ;

- Le Secrétaire général distribue l'ordre du jour provisoire de l'Assemblée Générale, ainsi que d'autres documents officiels à considérer lors d'une telle réunion aux Membres, au moins un mois avant la date de la réunion ;
- Le Secrétaire général insère les points supplémentaires proposés par les Membres à l'ordre du jour provisoire ;
- Au cours des réunions de l'Assemblée générale, les Membres du Réseau peuvent réviser l'ordre du jour en ajoutant, en supprimant ou en modifiant des éléments. Seuls les éléments que les Membres considèrent comme importants et urgents peuvent être ajoutés à l'ordre du jour lors d'une réunion statutaire ;
- L'Assemblée Générale examine et approuve, entre autres, les états des comptes, le budget annuel du Réseau et toute autre question soumise en plénière.

Article 12 : Processus décisionnel

Le Réseau doit prendre ses décisions à travers un processus participatif. Un problème sera soumis au vote sur proposition d'un Membre dûment reconnu. Un Membre peut appuyer les propositions d'un autre. Une proposition peut toutefois être supprimée à tout moment ou être retirée tant qu'aucun vote n'a été pris à cet égard. Les décisions aux réunions sont prises à la majorité simple des membres actifs, sauf que 2/3 des majorités sont nécessaires pour :

- Modifier ces règles ;
- Suspendre des règles ;
- Elire un Membre honoraire.

Lorsque deux amendements ou plus sont proposés pour une motion ou une proposition, le Président décide de l'ordre dans lequel ils doivent être soumis au vote.

Le Réseau doit d'abord mettre en vote la version modifiée qui est la plus éloignée de la proposition initiale en termes de contenu, puis la modification suivante.

Si deux ou plusieurs modifications apportées à une proposition sont faites, le Président se prononce sur l'ordre dans lequel elles doivent être discutées. Le Réseau doit faire un vote sur les différentes propositions de modifications.

Les Membres peuvent consulter toute personne si une telle consultation peut les aider à prendre des décisions judicieuses.

L'Assemblée générale peut également inviter une personne spécialisée ou compétente à assister à ses réunions, à condition que l'invité puisse fournir des informations pertinentes sur un sujet en discussion.

Article 13 : Ajournement de la réunion

Au cours des discussions, une motion d'ajournement peut être présentée sur une question à l'étude. En plus de l'auteur de la motion, un membre peut prendre la parole pour appuyer la motion et un autre membre pour s'y opposer. La motion est soumise au vote par le Président.

Article 14 : Consultations informelles

Dans l'exercice de ses fonctions, le Réseau peut organiser des consultations informelles avec des personnes ressources, s'il le juge nécessaire.

Article 15 : Procédure d'admission en tant que Membre

Le Réseau est ouvert de plein droit à toute femme productrice, transformatrice ou commerçante de produits halieutiques au Gabon.
Chaque personne souhaitant faire partie du Réseau remplira un formulaire d'adhésion et une carte de Membre lui sera délivrée.

Article 16 : Lieu des réunions

- Les réunions du Réseau se déroulent sur un lieu déterminé par tout Membre qui propose d'accueillir la réunion du Réseau ;
- Lorsque deux Membres ou plus proposent d'accueillir la réunion, le lieu sera décidé à la majorité simple des Membres.

Article 17 : Invitation aux réunions

Le Bureau du Réseau convoque les réunions conformément à l'article 7 ci-dessus.

Article 18 : Langues de travail

La langue de travail du Réseau est le français, qui est la langue officielle du Gabon.

Article 19 : Droits de vote

Le droit de vote est acquis à tout Membre du Réseau, à condition qu'il soit à jour de ses cotisations. Les observateurs n'ont pas de droit de vote.

Article 20 : Méthode de vote

Le vote doit être effectué au scrutin secret ou à main levée ou toute autre méthode qui peut être déterminée par les Membres.

Article 21 : Enregistrements des réunions

- Le Réseau adopte ses rapports ;
- Un dossier des travaux de chaque réunion du Réseau sera conservé par le Secrétaire Général et distribué entre les Membres et toutes les parties prenantes concernées.

Article 22 : Communication

Le Réseau a son propre pouvoir discrétionnaire pour décider de son système de communication. Le Réseau peut faire rapport sur ses discussions, s'il le juge nécessaire. Toutefois, toutes les correspondances doivent être adressées au Secrétaire général.

Article 23 : Mobilisation des ressources

Le Réseau doit mobiliser des ressources financières et techniques à l'interne et à l'externe pour atteindre ses objectifs. En interne, les membres paieront leurs frais d'adhésion et cotisations annuelles (selon l'Assemblée générale du Réseau). Extérieurement, le Réseau rédige des propositions de ressources financières et techniques. Le Réseau doit adopter dans sa première Assemblée générale ses directives financières (où déposer les fonds recueillis, les signataires et les procédures financières, entre autres). Sinon, chaque Membre doit être financièrement responsable de sa participation au Réseau.

Les coûts qui ne sont pas liés à la participation des Membres aux réunions organisées par le Réseau sont la responsabilité de l'UA-BIRA.

Article 24 : Modifications des Statuts

- Les modifications apportées aux présents statuts sont adoptées par les trois quarts des membres du Réseau au cours d'une Assemblée générale ;
- Toute modification proposée par les membres du Réseau ou par le Bureau doit être communiquée à tous les membres au moins huit semaines au cours desquelles les propositions doivent être discutées.

Articles 25 : Entrée en vigueur

Les présents Statuts prennent effet dès leur adoption par le Réseau.

Annexe 4 : Plan d'action triennal du Réseau National du Gabon des femmes productrices, transformatrices et commerçantes de produits halieutiques (AWFISHNET Gabon)

N°	Objectifs	Actions Stratégiques	Responsables	Intrants	Ressources	Délais
1.	Faciliter la collaboration et la coopération entre les organisations composées de toutes femmes opérant dans le secteur pêche et aquaculture (productrices, propriétaires de matériel de pêche, transformatrices, commerçantes de poisson, etc.) dans tout le Gabon	Plaidoyer et lobbying auprès de l'administration et des partenaires	Bureau exécutif	Liste et contacts des administrations et partenaires	Financières, matérielles et humaines	Court terme
		Base de données de toutes les organisations des femmes opérant dans les secteurs pêche et aquaculture au niveau national	Bureau exécutif/ DGPA	Noms, contacts et informations sur l'activité exercée et le lieu	Financières, matérielles et humaines	Moyen terme
		Sensibilisation des femmes opérant dans le secteur pêche et aquaculture pour leur adhésion au réseau	Bureau exécutif/ DGPA	Noms, contacts et informations sur l'activité exercée et le lieu	Financières, matérielles et humaines	Long terme
		Mise en place des bureaux provinciaux	Bureau exécutif/ DGPA	Noms, contacts et informations sur l'activitésexercée et le lieu	Financières, matérielles et humaines	Moyen terme
		Mise en place des plate-formes de communication provinciales et nationale : groupes WhatsApp, Facebook, twitter, site Web, etc.	Bureau exécutif/ Secrétariats provinciaux	Numéros de téléphone (Whatsapp) Emails photos	Financières, matérielles et humaines	Moyen terme
		Enregistrement officiel du Réseau national des femmes	Bureau exécutif/ DGPA	Publication au Journal Officiel Rapport à la DGPA	Ressources humaines et financières	Court terme
		Mobilisation des ressources	Bureau exécutif/ Secrétariats provinciaux	Rédaction des propositions Conception de la stratégie de mobilisation des ressources Frais d'adhésion Cotisations	Financières, Matérielles et humaines	Long terme
2	Partager les meilleures pratiques, expériences, technologies et l'apprentissage communautaire	Identification et documentation des meilleures pratiques et technologies au niveau national	Bureau exécutif/ Membres/ Secrétariats provinciaux	Séminaires nationaux et continentaux, foires commerciales et d'exposition	Financières, Matérielles et humaines	Long terme
		Organisation de forums d'échange d'informations et de partage des connaissances	Bureau exécutif/ Membres/ Secrétariats provinciaux	Séminaires nationaux, foires commerciales et d'exposition, voyages d'étude, ateliers de formation Calendrier des événements, informations sur les fournisseurs de service	Financières, Matérielles et humaines	Moyen et long terme

N°	Objectifs	Actions Stratégiques	Responsables	Intrants	Ressources	Délais
3	Défendre les problèmes majeurs qui affectent leurs activités et faciliter l'environnement politique habilité à renforcer leur rôle dans le secteur de la pêche et aquaculture au Gabon	Recensement des problèmes majeurs du secteur et proposition des pistes de solutions	Bureau exécutif/ Secrétariats provinciaux	Ateliers, séminaires, formations, plaidoyer	Financières, matérielles et humaines	Long terme
		Amélioration du dialogue avec l'administration	Bureau/ Secrétariats provinciaux	Ateliers, séminaires, formations, plaidoyer	Financières, matérielles et humaines	Long terme
4	Attirer et accroître des investissements publics & privés dans le secteur post-capture de la pêche et aquaculture (transformation et commercialisation de poissons)	Amélioration de l'accès des femmes aux services de développement commercial	Bureau exécutif/ Secrétariats provinciaux	Ateliers, séminaires, formations, visites d'exposition, exposition, accès aux financements, accès au marché, marque standard pour les produits africains	Financières, matérielles et humaines	Long terme
		Amélioration de l'environnement politique relatif aux investissements, ainsi que l'environnement opérationnel	Bureau exécutif/ Administration/ Secrétariats provinciaux	Infrastructures adéquates	Financières, Matérielles et humaines	Long terme
		Amélioration de la conformité aux standards internationaux de sécurité et de qualité des produits	Bureau exécutif/ Administration/ Secrétariats provinciaux	Renforcement des capacités Infrastructures adéquates	Financières, matérielles et humaines	Long terme
5	Création de PME afin d'élargir leurs opportunités de marché et de commercialisation, entraînant une amélioration du commerce intra-régional de poissons	Informations sur les marchés	Bureau exécutif/ Administration/ Secrétariats provinciaux	Communication	Financières, matérielles et humaines	Long terme
		Lobbying et plaidoyer pour faciliter les échanges de produits de la pêche et de l'aquaculture à l'intérieur des pays membres de l'UA	Bureau du Réseau/ Administration/ Secrétariats provinciaux	Allégements fiscaux pour les femmes transformatrices et commerçantes en activité	Financières, matérielles et humaines	Long terme



Union Africaine – Bureau Interafricain des Ressources Animales
(UA-BIRA)
Kenindia Business Park
Museum Hill, Westlands Road
P.O. Box 30786
00100, Nairobi
KENYA
Telephone : +254 (20) 3674 000
Fax : +254 (20) 3674 341 / 3674 342
Email : ibar.office@au-ibar.org
Site internet : www.au-ibar.org